

AUTRES PRESTATIONS

CODE	PRESTATIONS	€ HT
	COLISAGE - EXPEDITION	
	Conditionnement d'un prélèvement :	
COLIP	petit	1.85
COLIM	moyen	8.76
COLIG	grand	17.51
	Conditionnement et confection d'un colis sous régime du froid :	
CCOLIP	petit	11.33
CCOLIM	moyen	13.91
CCOLIG	grand	15.97
	Expédition de colis :	
TSE4	TSE 4 litres	Selon facture prestataire
TSE8	TSE 8 litres	
TSE15	TSE 15 litres	
TSE49	TSE 49 litres	
	FRAIS CONSOMMABLES/pièces	
ECOUV	Ecouvillon (avec ou sans milieu)	0.62
ECOUV	Ecouvillon MCE Etalon	0.62
ECOUV	Ecouvillon MCE Jument	0.62
ECOUIA	Ecouvillon grippe aviaire	1.03
PEDI	Pédisac	3.61
CHIFN	Chiffonnettes avec neutralisant	2.58
CHIFSN	Chiffonnettes sans neutralisant	2.06
PIL300	Pilulier 300ml	0.52
PIL70	Pilulier 70 ml	0.31
PBS	Milieu PBS	10.30
CUIL	Cuillère pour prélèvement stérile	0.52
ECOUIP	Ecouvillon Influenza porcin	1.55
	FRAIS EQUARRISSAGE/animal *	
EQUAAC	Animaux de compagnie :	Selon facture prestataire
	Chien	
	Chat	
	Oiseaux d'ornement	
	Rongeur	
	Equins :	
EQUAEA	Avorton	
EQUAEP	Poulain	
EQUAET	Adulte de trait	
EQUAES	Adulte de selle	
EQUAEAN	Ane	
EQUAEC	Croisement	
EQUAEPO	Poney	
	AUTRES FRAIS	
FD	Frais d'envoi et de dossier	3.09
ENVPT	Enveloppe à bulles (H5 270x360mm) pré-timbrée	3.61
DEPCUS	Forfait déplacement (CUS seulement)	9.27
	Matériel de prélèvement	Selon facture prestataire
	Forfait désinfection :	
DESIN1	Risque 1	16.48
DESIN2	Risque 2	66.95
DESIN3	Risque 3	178.19
TRADU	Traduction de documents Français/Anglais	0.21/mot
REUN	Forfait mise à disposition salle de réunion /jour	25.00
	Mise à disposition locaux techniques (salle autopsie, local haute sécurité P3, local P2)	
LOCTEC	Tarif horaire	30.00

*Equarrissage

L'enlèvement des cadavres d'animaux, autopsiés au Laboratoire, est assuré par l'entreprise SARIA. Lorsque l'éleveur est membre d'une ATM, les frais d'enlèvement sont pris en charge par le Service Public d'équarrissage (SPE). De la même manière pour les cadavres de la Faune sauvage, la facture est prise en charge par France Agrimer.

Cependant pour les animaux de loisir, de compagnie ainsi que les équins, la prise en charge de l'enlèvement est imputée au propriétaire de l'animal sur la base des tarifs en vigueur et fixés par l'entreprise SARIA.